Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 053-215300104-20241119-D2024036-DE

République Française
*Département : **MAYENNE***
*Commune : **ASSE LE BERENGER***

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	**PRESENTS ET REPRESENTES**	**QUI ONT PRIS PART AU VOTE**
10	**10**	**10**

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Mayenne

Le 20 /11/2024 et publication le 25/11/2024

*L'an 2024, le **19 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **12 novembre 2024.***

*La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le **12 novembre 2024.***

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

D2024-036 : Acquisition d'un vidéoprojecteur pour le RPI Saint Georges sur Erve/Assé le Bérenger

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un des deux vidéoprojecteurs du RPI est en panne et ne peut malheureusement être réparé. Au regard de l'urgence de la situation (utilisation permanente par les enseignantes), un devis a été établi par l'entreprise CONTY pour un montant HT de 480 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider cette acquisition et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis CONTY pour un montant HT de 480 €

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

MAIRIE d'ASSE Le BERENGER 53600